

COMMUNE DE SAINT-SORNIN (17)

PLAN LOCAL D'URBANISME



6h – Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le permis de démolir

DOSSIER D'APPROBATION

Conseil Municipal du 13/10/2021

Vu pour être annexé à la délibération du 13/10/2021

Monsieur le Maire



**LE PERIMETRE A L'INTERIEUR DUQUEL S'APPLIQUE LE PERMIS DE DEMOLIR CORRESPOND A LA
TOTALITE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

